

AG de l'ensemble des personnels et étudiants de l'UPJV, 9 Avril 2013

Les personnels et étudiants de l'UPJV attendaient un changement d'orientation du Ministère de l'ESR, en rupture avec la logique libérale de la loi LRU. Or, l'analyse de l'avant-projet de loi montre que le nouveau gouvernement ne rompt en rien avec les réformes précédentes et leur logique dévastatrice de mise en concurrence et de pénurie budgétaire renforçant la présence du secteur privé. Ce projet de loi, s'il était adopté, ne pourrait qu'aggraver la situation des Universités et parachever la détérioration du service public national de l'ESR auquel la communauté universitaire, rassemblée ce jour en AG, rappelle son attachement.

L'AG s'étonne et s'inquiète du décalage entre les conclusions des "assises" de l'ESR, déjà insatisfaisantes, et le projet de loi de la Ministre G. Fioraso.

A ce titre plusieurs points sont édifiants, citons-en 5 :

1- Missions

Les missions fondamentales d'enseignement et de recherche semblent devoir s'effacer au profit d'un transfert de résultats au monde socio-économique, dans un contexte de mise en concurrence à tous niveaux et de subordination aux politiques locales.

2- Personnels

Malgré la pénurie chronique de postes, aucun plan pluriannuel de création d'emplois n'est annoncé. Au contraire, la précarité des personnels EC et BIATSS apparaît comme la variable d'ajustement des budgets, dans la plus pure logique libérale, alors même que le nombre des UFR en sous-encadrement notoire ne cesse de croître. Les moyens nécessaires pour remédier aux années successives de gels de postes et répondre aux besoins élémentaires des formations et de la recherche sont absents. L'évaluation des EC issue du décret statutaire de 2009 reste inchangée : l'AERES n'est pas supprimée mais change simplement de nom pour devenir la Haute autorité.

3- Formations

La substitution de mécanismes d'accréditation à l'habilitation et le refus de rétablir le cadrage national des diplômes sont inquiétants pour les étudiants, tout comme l'absence de disposition pour l'accès à la réussite dans les filières générales des étudiants issus de Bacs professionnels et technologiques. La fusion des filières en grands champs d'enseignement, avec recul de la formation disciplinaire, est également préoccupante. La seule solution proposée au sous-encadrement pédagogique issu de la réforme LMD se résume à l'obligation pour les Universités de numériser leurs enseignements. Or le numérique ne peut en aucun cas se substituer aux enseignements présentiels. De plus la création des futures ESPE remplaçant les IUFM semble préoccupante quant à l'accréditation de formations de master comportant un socle disciplinaire minimaliste et insuffisant pour former de bons enseignants. Ce projet se fait dans le plus grand flou et permettrait au rectorat de fermer des formations en fonction des besoins académiques. Enfin la précarisation des personnels a clairement un impact sur la qualité de la formation et la réussite des étudiants.

4- Sélection

Alors même que la version du projet de loi validée par le CNESER le 25 Février 2013 ne laissait en principe aucune possibilité de sélection avant un an d'étude à l'Université, la version proposée (puis adoptée) en Conseil des Ministres est différente. Ainsi, au mépris de l'avis du CNESER, l'article L631-1-1 du projet de loi permettrait aux Universités d'imposer une

orientation non choisie à tout étudiant de PACES n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants à l'issue d'épreuves passées en début d'année universitaire. Il s'agirait d'une remise en cause inadmissible du principe d'un enseignement supérieur accessible à toutes et à tous, au mépris de l'égalité des chances et de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

5- Gouvernance

Le Président conserve des prérogatives incompatibles avec la démocratie universitaire. La nouvelle gouvernance marque encore un recul de la collégialité universitaire : il y a davantage de personnalités extérieures nommées au CA, qui de plus participent à l'élection du Président, ce qui dessaisit la communauté universitaire de son droit légitime à déterminer son propre avenir. La fusion du CS et du CEVU en un Conseil Académique, dont on comprend mal l'intérêt, accentue la sous-représentation des MCF, des BIATSS et des étudiants, avec une dérive mandarinale. La création des communautés d'Universités est tout aussi anti-démocratique et comporte des risques majeurs pour les formations et pour le principe de laïcité.

En conclusion, l'AG de l'UPJV exige du Ministère une véritable rupture avec la LRU et, en conséquence, qu'un autre projet de loi soit proposé en tenant réellement compte des souhaits de la communauté universitaire. Enfin elle appelle à des actions de protestation contre le projet de loi, dans l'unité des personnels et des étudiants.